



BULLETIN D'ADHESION A L'ASCEP et demande de licence FAPF/FFA

Saison 2020 - 2021

1^{er} septembre 2020 au 31 aout 2021

Licence FFA N° :
Reçu le :

N° TAHITI : 318253.001

Présidente : Évelyne Ramond

BP 21 197 – 98713 Papeete

Tél : 49 42 36 10 - Vini : 87 73 04 08

Mail : evelyne.ascep@gmail.com

<http://club.quomodo.com/ascep-tahiti/>

Secrétaire : Guy Ramond 87 78 64 26 gyrascep@gmail.com
Banque de Tahiti : 12239 00001 81663201000 91
IBAN : FR76 1223 9000 0181 6632 0100 091



Photo

Pour une première inscription

Je soussigné(e) Nom Prénom Né(e) le

Adresse géographique : Nationalité :

Adresse postale : BP Code Postal : 987 Ville :

Tél : (1) domicile bureau Vini e-mail : @

Désire m'inscrire au sein de l'association sportive courir en Polynésie, et demander une licence FAPF/FFA.

Taille du débardeur club (2) : S - M - L - XL - XXL

Licence choisie (2) : Compétition Compétition/TRAIL Athlé-running Athlé-running/TRAIL Athlé-Santé-Loisir/Maitai santé

Catégorie d'âge Junior 18/19 – Espoir 20/22 – Sénior 23/34 - Master FFA. (35 et +) Master 1 (35/44) – Master 2 (45/54) – Master 3 (55/64) – Master 4 (65 et 74+)

Montant de la cotisation (FFA + FAPF + ASCEP) – Entourez la catégorie choisie.

	Catégories	Age au 31/12/21	Cotisation FFA +FAPF (F.)	Cotisation ASCEP (F.)	Total (5) à régler (F.)	En 2020
COMPETITION	Junior et Espoir	De 18 à 22 ans	3 200	3 200	6 400	6 500
	Sénior et Master	A partir de 23 ans	7 200	3 200	10 400	10 500
COMPETITION + TRAIL	Junior et Espoir	De 18 à 22 ans	3 200	3 200	6 400	6 500
	Sénior et Master	A partir de 23 ans	7 200	3 200	10 400	10 500
ATHLE-RUNNING	Junior à master	18 et +	4 200	2 900	7 100	7 250
ATHLE-RUNNING + TRAIL	Junior à master	18 et +	4 200	2 900	7 100	7 250
ATHLE SANTE LOISIR/MAITAI SANTE (4)	Junior à master	18 et +	4 200	800	5 000	5 000
Encadrement	Minimes à master		3 700	3 100	6 800	6 810

Changement de catégorie d'âge le 1^{er} novembre 2020 – L'âge s'apprécie au **31/12/2021**. ❶

➔ Les licences Athlé-Running et Athlé-Running/Trail ne permettent ni l'accès aux compétitions sur piste ni au classement des championnats sur route.

➔ Les licences Athlé-Santé-Loisir et Encadrement excluent toute participation à une quelconque épreuve d'athlétisme.

Vos meilleures performances (Épreuve/temps/Année/lieu) pour une première inscription :

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux.

Date et Signature : Fait à le

Pour être membre du club, merci de fournir les pièces suivantes
(certaines pièces peuvent être demandée par la FFA).

1 - Le présent bulletin d'inscription, **daté** et **signé** avec ses pièces jointes.

2 - Un **certificat médical** datant de moins de **5 mois**. Il devra comporter **obligatoirement** la mention de **non contre-indication** à la pratique des activités physiques et sportives en général (dont athlétisme), y compris en compétition.

Vous pouvez utiliser le modèle ci-contre. ➔

3 - Une photo d'identité. (nouvelle adhésion)

4 - La photocopie d'une pièce d'identité, nom et date de naissance lisible (passeport, carte d'identité) (nouvelle adhésion)

5 - Le montant de la cotisation (chèque espèces virement bancaire (RIB dans le cartouche haut-gauche)).

6 - Un RIP/RIB pour les remboursements éventuels des courses..

7 - Pour les nouveaux arrivants sur le territoire déjà licenciés FFA : Photocopie de votre licence FFA + coordonnées de l'ancien club.

Période de mutation : 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

Mutation normale : 16 706 F. **Exceptionnelle** : au cas par cas.

Vous pouvez envoyer votre dossier complet d'inscription à la présidente, ou le déposer à un membre du bureau au stade Pater à Pirae, les mardis et jeudis de 17 à 19h.

➔ Pour un renouvellement de la licence et s'il n'y a pas de changement, le présent bulletin renseigné, le CM + questionnaire de santé (éventuellement) et le montant de l'adhésion sont suffisants.

CERTIFICAT MEDICAL

Modèle conforme à l'arrêté N° 200 CM du 15/02/2018.

Je soussigné Docteur.....

certifie avoir examiné ce jour : (2) Mme Mr

Nom/Prénom.....

Né(e) le :

Âge :ans

Et n'avoir pas constaté de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des **activités physiques et sportives en général (dont athlétisme)**, y compris en compétition.

La durée de validité de ce certificat est de : (2)

3 ans 1 an à compter de la date où il a été établi.

Certificat établi à : le :

Signature et cachet du médecin

(2) entourer la mention utile. Validité normale = 3 ans – Validité + 50 ans ou si problème = 1 an

(1) Si vous ne désirez pas que ces renseignements figurent sur l'annuaire des adhérents du club veuillez noter (LR) à la suite du numéro.

(2) Entourer la mention utile. (3) Selon la disponibilité des articles. (4) Les licences Athlé-Santé-Loisir et Encadrement excluent toute participation à une quelconque épreuve d'athlétisme.

(5) La cotisation comprend pour les nouveaux membres (sauf les licences athlé-santé-Loisir/Maitai-Santé), un maillot technique, aux couleurs du club (rouge et blanc) dont le port est obligatoire pour toutes les compétitions sur le territoire (championnats ou autres). L'adhésion est annuelle et non fractionnable

ANNEXE III – Auto-questionnaire de santé pratiquant

Vous êtes invité à remplir ce questionnaire qui indiquera la conduite à tenir préalable au renouvellement d'une licence sportive ou à l'inscription à une manifestation sportive pour les personnes de moins de 50 ans désirant pratiquer une activité physique et sportive (sauf les sports à risque* et le handisport).

Répondez aux 9 questions suivantes par oui ou par non.

DEPUIS votre dernière visite médicale de non contre-indication à la pratique sportive ou durant les 12 derniers mois :

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous éprouvé une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise, à l'effort ou après l'effort ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous présenté un épisode de respiration sifflante ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Après la survenue d'un problème osseux, articulaire ou musculaire, conservez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous repris votre pratique sportive habituelle après un arrêt d'au moins 4 semaines pour des raisons de santé <u>sans</u> avoir consulté un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7) Avez-vous interrompu actuellement votre pratique sportive pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Avez-vous été opéré ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Avez-vous débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

CONDUITE A TENIR :

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Vous devez consulter un médecin avec ce questionnaire, et lui demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Vous pouvez demander le renouvellement d'une licence sportive ou vous inscrire à une manifestation sportive sans fournir un nouveau certificat médical, en présentant la **Déclaration d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives** ci-après :

.....
Déclaration d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives

« Après avoir rempli l'auto-questionnaire, je soussigné(e)
 Né(e) le me déclare apte à la pratique des activités physiques et sportives
 dans le cadre fédéral ou lors des évènements sportifs ». y compris en compétition.

Date

Signature

00200

15 FEV 2018

*Les sports à risques sont établis à l'article 5 de l'arrêté n°.....CM du.....comme suit : Le plongeur ; Le canoë ; Le kayak ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef, à l'exception de l'aéromodélisme ; Le rugby à XV, rugby à XIII, rugby à XII, rugby à X, rugby à VII, rugby à V ; Le football américain à XI, football américain à VIII, américain à XI, football américain à VIII.